

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 548

Artikel: Correspondance : le service complémentaire féminin

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

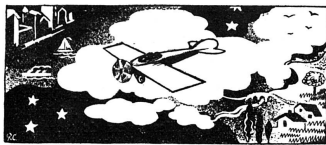
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Correspondance

Le service complémentaire féminin

Genève, le 9 juin 1939.

Chère Mademoiselle,

C'est avec stupeur et tristesse que j'ai lu dans le *Mouvement féministe* du 3 juin, la résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée des suffragistes suisses à Brugg.

J'ai, tout d'abord, hésité à vous écrire, sachant pertinemment que je ne serai pas comprise, si ce n'est d'une ou deux isolées qui, peut-être, pensent comme moi. Mais mon horreur pour la militarisation systématique qui se poursuit, plus ou moins intensément, dans tous les pays, m'a fait surmonter mon hésitation et je veux affirmer hautement que, bien loin de reconnaître la nécessité du service complémentaire féminin, je suis consternée de voir que toutes les forces vives et humanitaires, qui se révèlent dans l'élan qu'apportent les femmes à s'engager dans ce service, sont ainsi utilisées et canalisées dans cet esprit militariste, au lieu d'être mobilisées pour la Paix. Car si beaucoup des tâches confiées aux femmes en temps de guerre sont hautes et nobles, je trouve absolument inadmissible qu'elles soient subordonnées à l'autorité militaire.

De plus, cette préparation à la militarisation d'un pays est une acceptation tacite de la convic-

tion qu'une guerre doit éclater inévitablement un jour ou l'autre (jour proche ou fort lointain) et que nulle force spirituelle, fut-elle divine, ne saurait, en aucun cas, être plus efficace que nos pauvres moyens humains.

Pour le moment, le service réclamé pour les femmes est volontaire, ne tentera-t-on pas, par la suite, de le rendre obligatoire? C'est fort probable. Ainsi le problème individuel de l'objection de conscience tend à devenir aussi bien féminin que masculin. Pour moi, il est déjà, dès longtemps résolu, car si j'étais homme, je n'aurais consenti, sous aucun prétexte, à devenir soldat, ni à être sous la dépendance d'une autorité militaire quelle qu'elle soit.

Quant à ce qui concerne les budgets militaires de tous les peuples, mon indignation est encore plus intense! Dans l'article: «*Femmes électrices comment voteriez-vous demain?*» le paragraphe motivant le crédit de 193 millions me révolte profondément.

Constatant la course universelle aux armements, pas un seul mot de protestation! mais, au contraire, une adhésion spontanée à la participation inévitable de la Suisse à cette course effrénée, «*Dépense stérile mais inévitable*», comme si cette stérilité même n'était pas la condamnation de ce système procédant des moyens de violence!

Que sont devenues toutes les revendications féminines pour le désarmement universel? et comment les femmes ne sentent-elles pas que les armes (mêmes défensives) trahissent l'idéal de Paix si hautement proclamé? Coopérer à la course aux armements, fut-ce pour se défendre, ne semble être une régression et un asservissement à l'esprit militariste, alors qu'il s'agit, au contraire, d'user de tous les moyens pour construire la Paix.

Même en voulant bien admettre la défense armée comme une obligation et une triste nécessité, ne pourrait-on pas, au moins, cesser d'en faire

une gloire? Pour nous, pacifistes conscients et intéressés, il ne s'agit pas de mourir pour notre pays, mais au contraire de vivre pour l'humanité tout entière dans laquelle notre cher petit lopin de terre est englobé. Et l'on voudrait continuer à déverser dans un gouffre sans fond des capitaux si souhaitables pour reconstruire un monde nouveau, et revivifier les rapports fraternels près de s'éteindre entre les peuples!

Non, je ne puis pas suivre mes compatriotes, tant masculins que féminins, dans la voie où ils s'engagent si nombreux, car ma conviction est que les valeurs spirituelles sont réclamées, dans les temps où nous vivons, par un autre idéal plus vaste que celui s'arrêtant aux frontières de notre pays.

Je vous prie d'agréer, chère Mademoiselle, etc.

Inès VOLLENWEIDER.

Nous regrettons que notre correspondante — dont nous apprécions le courage et la franchise — n'ait pas lu en son temps l'article que, sitôt après l'appel du Conseil fédéral, nous avons consacré à cette même question du service complémentaire féminin (*Mouvement*, No 544), car elle aurait sans doute mieux saisi ainsi avec quels sentiments, nous, suffragistes suisses, avons voté la résolution de Brugg et envisagé la demande d'un nouveau crédit de défense militaire par le Conseil fédéral. «*Que nous le haïssions, ce devoir d'arriver nous-nous alors, cela est certain; mais il est des heures où ce n'est pas le devoir sous sa forme la plus sympathique qu'il est loisible de choisir*».

Et les heures que nous vivons sont de celles-là justement. Mlle Vollenweider sait, aussi bien que nous toutes, quelles sont les menaces qui grondent autour de nous, et que ces menaces portent justement sur ces valeurs spirituelles qu'elle nous reproche d'abandonner, et que tout au contraire nous considérons comme notre bien le plus précieux. C'est parce que nous tenons par-dessus tout et avant

tout à notre indépendance, à nos libertés: liberté individuelle, liberté de parole, de presse, d'association, de pensées, de croyance... que nous estimons nécessaire de tout faire pour les défendre. C'est parce que, si nous étions appelées à choisir entre la paix dans l'oppression — et d'ailleurs, la paix ne peut exister sous le régime de la force, et celle qui croirait la sauver en acceptant tous les coups de force s'apercevrait bien vite qu'elle a fait un marché de dupes — et la liberté dans la lutte, nous n'hésiterions pas une seconde. Et c'est la défense de cette liberté, raison et base essentielle de notre existence, que notre correspondante nous semble confondre complètement avec le militarisme agressif, conquérant et chauvin: ne se contredit-elle pas elle-même en jugeant «*hautes et nobles*» beaucoup des tâches confiées aux femmes en temps de guerre, alors que ce sont ces tâches-là justement que nous estimons nécessaire de nous préparer à remplir?

Si nous organisons cette préparation, ce n'est point du tout par croyance fataliste en une guerre inévitable, mais simplement parce que nous pensons que, si le danger éclate, mieux vaut être calmement prêtes que s'affoler dans l'incertitude du désastre. Prendre une assurance contre l'incendie ou les accidents n'a jamais fait brûler une grange ou capoter une auto, et il n'en est point qui, d'ailleurs, nous, protestons contre le défilé des pessimistes. Mlle Vollenweider peut être certaine que, pas plus qu'elle, la perspective d'être militarisées ne nous séduit; mais si l'on fait subir ce mal pour sauver un plus grand bien: nos libertés, ne ferons-nous pas ainsi preuve de plus de dévouement à notre idéal qu'en protestant stérilement au nom de la Paix — car on remarquera que la lettre que nous publions n'indique aucune mesure pacifique constructive — contre tout ce qui, au bout du compte, finira par la sauver. Car nous le répétons, la paix dans l'abdication ne peut pas être la vraie paix.

E. GD.

taurants et d'auberges se trouvent dans le voisinage immédiat du local, la fréquentation est meilleure.

C'est près de la «*Grande Mère*» — cette appellation est de moi! — que je prends congé de vous pour aujourd'hui, lectrices. Le sculpteur Fischer a dressé là une gigantesque figure de femme, qui lève héroïquement le bras à côté de son enfant qui semble sortir de terre. «*Je suis la Mère, je suis la Femme, dit-elle à quiconque qui veut l'écouter. Je suis celle qui a aidé l'humanité au monde, celle qui lui vient en aide, celle à qui elle doit son origine et sa force, celle sans laquelle elle ne serait rien!*»

Elisabeth THOMMEN.

(Libre traduction française).

Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud

La Fédération des Unions de femmes du canton de Vaud a tenu sa XXIV^e assemblée générale annuelle, le 25 mai, dans la salle communale de Nyon, sous la présidence de M^{lle} Fr. Fonjallaz (Epesse). Quatorze Unions sur seize étaient représentées par une quarantaine de déléguées et par de nombreuses membres venues de toutes les parties du canton.

En dépit de la situation internationale et à

cause de cette situation, la Fédération est restée en contact étroit avec l'Union mondiale de la femme pour la paix; elle a suivi avec intérêt tout ce que la Confédération fait pour la défense du pays; elle était représentée à la séance de Zurich, le 11 janvier, où a été exposé ce que l'on attend des femmes suisses pour augmenter la puissance défensive du pays; deux Vaudoises, M^{lle} Fonjallaz et A. Quinche, avocate à Lausanne, représentent la Suisse romande dans la commission féminine qui a étudié l'activité des femmes dans les services complémentaires. La Fédération a versé une contribution de Fr. 300 au Pavillon de la femme à l'Exposition nationale, qui a coûté Fr. 18.000; c'est elle qui a été chargée de recueillir et d'envoyer à Zurich les drapeaux des communes vaudoises figurant sur la passerelle des communes suisses. Elle a donné son adhésion aux démarches faites auprès du Département militaire fédéral pour le maintien des maisons du soldat; elle a pris connaissance avec intérêt du projet de service civique pour les jeunes filles préconisé par M^{lle} Neuchâtel (Berne) et salué avec joie l'introduction de l'instruction civique aux jeunes filles des trois degrés supérieurs des classes primaires. La Commission désignée pour obtenir l'éligibilité des femmes dans les conseils de l'Eglise nationale continue son travail. La collecte du 1^{er} août 1939 sera consacrée aux mères nécessiteuses; une Commission de répartition a été constituée.

Le Comité a été réélu et composé de M^{mes} F. Fonjallaz (Epesse), Comte (Lausanne), Savin (Nyon), Soutter (Aigle), Berdoz (Moudon), de la Harpe (Vevey), J. Barraud (Bussigny), R. Jaurin (Avenches), Nicole (Montreux), avec M^{lle} Vallon (Aubonne) et M^{lle} Werner (Château d'Oex) comme suppléantes. M^{lle} Fonjallaz a été acclamée comme présidente.

Petit Courrier de nos lectrices

S. B. à M.-H. P. (No 546). — Les hommes exploitent le travail féminin, c'est certain. Mais je défends quand même la liberté de travail des femmes parce qu'il y a plus de mérite à travailler pour un salaire de famine que de s'inscrire au bureau de chômage et de vivre aux dépens de la communauté. Les femmes seront l'honneur de notre époque peu glorieuse, car elles savent s'adapter aux conditions de crise tandis que par une fausse vanité ou par veulerie tant d'hommes refusent des occasions de travail, parce que mal payées.

D'ailleurs dans cette exploitation du travail féminin, qui montre le mauvais exemple? si ce n'est l'Etat qui paie moins ses employées, quels que soient leurs qualités, leur travail, leurs charges de famille? Nous réclamons le salaire égal pour le travail égal, et si les femmes montraient un peu plus de solidarité, soutenaient les efforts des associations féministes, ce but serait moins lointain.

La mère à Jacqueline S. (No 547). — Toutes les affirmations de la réponse de M. Porchedd'auraient mérité un commentaire, car elles sont toutes discutables. Mais il a fallu se borner. L'affirmation que «*les professions spécifiquement féminines sont celles pour lesquelles les jeunes filles peuvent faire des apprentissages et obtenir le certificat de capacité professionnelle*» ne vaut rien ou bien vaut tout. Les jeunes filles peuvent obtenir un certificat de capacité professionnelle pour être avocate, médecin, ingénieur, mais jusqu'à maintenant ces professions n'étaient pas spécifiquement féminines. Et d'autres professions qui pourraient être spécifiquement féminines, — vendre des timbres-poste, travailler dans les bureaux cantonaux et fédéraux, diriger une

école de jeunes filles, travailler dans une imprimerie — sont fermées aux femmes de par la volonté masculine.

Une lectrice qui aime la logique. — Il y a quelques numéros de cela, l'on relevait dans ce Petit Courrier l'illogisme de ceux qui, au moment des élections municipales de Genève, se désolaient de la faible participation des électrices au scrutin, et qui, cherchant des moyens pour y remédier, passaient aveuglément à côté de l'idée d'introduire un nouvel élément actif dans le corps électoral. Voilà que cela recommence après le scrutin fédéral du 4 juin! Les journaux sont pleins de lamentations, et l'on lance de ci de là l'idée du vote obligatoire... pour les hommes! Mais si vous essayez comme je l'ai fait de suggérer, bien gentiment, que le suffrage féminin serait peut-être un remède... on me répond que ce serait un remède pire que le mal, car si les femmes votaient, c'est pour le coup alors que les hommes se désintéresseraient du scrutin! Celles qui, mieux que moi, connaissent les conditions dans lesquelles hommes et femmes votent dans d'autres pays, pourraient-elles me dire si cette opinion est justifiée? cela rendrait service sans nul doute à bien des propagandistes de notre cause.

Une suffragiste perplexe. — Je suis suffragiste... oui, en principe. Mais je dois dire que les scènes épouvantables de vacarme et de violence, qui se sont déroulées ces temps derniers dans certain Grand Conseil d'un de nos cantons — que je ne nommerai pas — m'ont fait faire des réflexions plutôt antisuffragistes! Que ferions-nous, nous autres femmes, dans cette bagarre? crieries-nous plus fort que les hommes? ou nous enfuierions-nous, dégoûtées à tout jamais de la politique? Qui veut me répondre à ce sujet? et me reconforter dans mes convictions pas mal refroidies?

Un touchant témoignage de reconnaissance envers trois disparus, M^{lle} Dutoit-Ansermoz (Aigle) et M^{les} Antonie Cossy et E. Spuhler, qui ont rendu de signalés services à la Fédération et à leur canton, a été rendu par M^{me} Berdoz (Moudon), d'une part, et M^{lle} E. Serment (Le Mont), d'autre part.

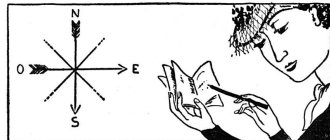
Après lecture des rapports des Unions de Combremont-le-Petit et de Château d'Oex, M. M. Veillard, juge au tribunal du district de Lausanne, dans une vibrante causerie, émaillée d'exemples, intitulée *Du gilet à la liberté surveillée*, a montré l'évolution de la justice, partie de l'idée de vengeance et d'expiation pour aboutir à l'aménagement et à l'amélioration du délinquant. Il a montré ensuite ce que doit être un tribunal de l'enfance, avec un juge unique qui en enquête, surveille l'application de la peine et propose sa modification s'il y a lieu; ce système, pratiqué dans le canton de Berne, de concert avec le tribunal de district, rend de bons services. L'application de la justice tend de plus en plus à devenir un service social où la femme a un rôle à jouer, comme enquêteuse, assistante, juge ou surveillante.

L'Assemblée a été suivie d'un repas en commun à l'hôtel des Alpes, agrémenté de chœurs des chanteuses de la Colombière, où M^{me} Savin, présidente de l'Union de Nyon, a souhaité la bienvenue à M^{me} V. Baroni, Chapuis, Ed. Rochet, chœurs, pasteurs, et Sesti, curé de Nyon. Des allocutions ont été prononcées par M^{lle} Fonjallaz, présidente, qui a rappelé la réunion tenue à Nyon par la Fédération en 1920, V. Baroni, qui a félicité les femmes de rendre le bien pour le mal à l'Eglise nationale qui a refusé leurs services, Ed. Rochet, qui a donné lecture de pages remarquables de Vinet sur l'instruction des femmes.

A la reprise de séance, M^{lle} Fonjallaz donna des renseignements détaillés sur les services auxiliaires de l'armée où les femmes pourront travailler dans les domaines les plus variés; à Berne, et à Zurich, l'organisation nouvelle est déjà fort avancée. Dans le canton de Vaud, se sont inscrites 131 femmes qui attendent des instructions.

Puis M^{lle} Thérèse Ernst, professeure à l'Ecole Vinet (Lausanne), commissaire nationale des Eclaircissements suisses, parla de l'éducation nationale et du scoutisme, montrant comment les Eclaircissements sont préparés à mieux servir leur pays. Et la journée se termina par un thé et par une visite à la belle mosaïque romaine du musée de Nyon.

S. B.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 17 juin:

GENÈVE: Comité des Organisations féminines internationales pour la paix et le désarmement, Palais Wilson. 10 h.: Séance sur convocation des déléguées des Associations membres de ce Comité. Ordre du jour: 1. Rapports divers. 2. La Conférence intercontinentale pacifique à Washington en 1940; 3. Proposition de la Ligue Internationale de Femme pour une Conférence selon la suggestion du Président Roosevelt; 4. Activité à



Alkoholfreies Restaurant Zeughausgasse Bern

Dans la capitale, on mange et on dort à bon compte au DAHEIM

VACANCES

Chalet «Les Alouettes» Morgins, Valais (Altitude 1350 m.)

Pour jeunes filles de 13 à 18 ans, 28 lits.

Prix: Fr. 2.85 par jour. Vie de famille. Atmosphère saine et joyeuse. Bonne nourriture, excursions, jeux de plein air, détente.

S'adresser Union chrétienne de jeunes filles, Taconnerie 5, Genève, entre 10 h. et midi. Tél. 4.65.25

La Maison de la Laine

et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELINE

1, rue du Vieux-College - Genève

(côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Impr. P. RICHTER, rue Alf.-Vincet, 10

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

